



**FERMIERS DU GERS**

**Etablissement de Saramon**

**DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

**DOCUMENT II**

**RÉSUMÉS NON TECHNIQUES**

**ABATTAGE – DÉCOUPE  
CONDITIONNEMENT DE VOLAILLES**

**Mars 2014 (Modifications Juillet 2015)**



**B2E LAPASSADE**  
**Bureau Etudes Environnement**  
Hélioparc Pau-Pyrénées  
2 av Pierre Angot  
64053 PAU Cedex 09  
Tel : 05 59 84 49 21 / Fax : 05 59 30 30 67  
E-Mail : b2e.lapassade@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. PRESENTATION PROJET .....</b>   | <b>2</b>  |
| 1.1. <b>Présentation du site.....</b>   | <b>3</b>  |
| 1.1.1. Localisation du site .....   | 3         |
| 1.1.2. Présentation des installations .....                                     | 4         |
| 1.1.2.1. Zone principale .....  | 4         |
| 1.1.2.2. Zone secondaire .....  | 6         |
| 1.2. <b>Présentation des activités.....</b>                                     | <b>9</b>  |
| 1.2.1. Programme prévisionnel d'activités.....                                  | 9         |
| 1.2.2. Produits élaborés.....   | 9         |
| 1.2.3. Périodes et horaires d'activités .....                                   | 10        |
| 1.2.4. Description des activités .....  | 10        |
| 1.3. <b>Contexte réglementaire .....</b>  | <b>12</b> |
| <b>2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>                        | <b>13</b> |
| 2.1. <b>Etat initial du site et de son environnement.....</b>                   | <b>14</b> |
| 2.2. <b>Impacts et mesures correctrices .....</b>                               | <b>14</b> |
| 2.3. <b>Coûts des mesures environnementales.....</b>                            | <b>20</b> |
| 2.4. <b>Directive relative aux émissions industrielles (IED).....</b>           | <b>21</b> |
| 2.4.1. Meilleures techniques disponibles .....                                  | 21        |
| 2.4.2. Rapport de base .....  | 21        |
| 2.5. <b>Effets cumulés avec les autres projets connus dans le secteur .....</b> | <b>21</b> |
| <b>3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS.....</b>                       | <b>22</b> |
| 3.1. <b>Analyse préliminaires des risques .....</b>                             | <b>23</b> |
| 3.2. <b>Modélisation du scénario retenu .....</b>                               | <b>24</b> |
| 3.3. <b>Mesures de maîtrise des risques.....</b>                                | <b>24</b> |
| 3.4. <b>Synthèse.....</b>   | <b>25</b> |

## LISTE DES TABLEAUX

|  |           |
|--|-----------|
| <i>Tableau 1. Répartition des effectifs.....</i>                                       | <i>10</i> |
| <i>Tableau 2. Diagramme schématique des activités.....</i>                             | <i>11</i> |
| <i>Tableau 3. Synthèse de l'état initial du site .....</i>                             | <i>14</i> |
| <i>Tableau 4. Synthèse des impacts et mesures correctrices .....</i>                   | <i>15</i> |
| <i>Tableau 5. Budget fonctionnement installations assainissement (source LDE).....</i> | <i>20</i> |
| <i>Tableau 6. Synthèse évaluation préliminaire des risques.....</i>                    | <i>23</i> |
| <i>Tableau 7. Distances des zones d'effets thermiques .....</i>                        | <i>24</i> |
| <i>Tableau 8. Mesures de maîtrise des risques mises en œuvre sur le site .....</i>     | <i>24</i> |
| <i>Tableau 9. Synthèse des risques.....</i>  | <i>25</i> |

## LISTE DES PLANS

|  |           |
|--|-----------|
| <i>Plan 1. Extrait de la carte IGN au 1/25 000 .....</i>                   | <i>3</i>  |
| <i>Plan 2. Extrait photographie aérienne .....</i>                         | <i>4</i>  |
| <i>Plan 3. Présentation du site - Plan externe des installations .....</i> | <i>7</i>  |
| <i>Plan 4. Schéma de principe installations assainissement .....</i>       | <i>8</i>  |
| <i>Plan 5. Cartographie des zones de dangers .....</i>                     | <i>26</i> |

## 1. PRESENTATION PROJET

L'évolution des activités et l'obligation d'une mise aux normes des installations d'assainissement nécessitent une restructuration des installations de traitement des effluents compatible avec un rejet des effluents traités vers la Gimone.

La société Fermiers du Gers dispose d'une unité de prétraitement de ses effluents industriels dont le rendement n'est plus suffisant pour faire face aux contraintes locales et réglementaires. La station d'épuration de la collectivité dans laquelle sont rejetés les effluents prétraités des Fermiers du Gers est aujourd'hui à saturation et ne peut plus accueillir ces effluents.

La SAS Fermiers du Gers projette donc de déconnecter ses effluents industriels de la filière épuratoire communale, ce qui implique une modification de ses installations de traitement pour se doter d'une station d'épuration compatible avec un rejet direct des effluents traités vers la Gimone.

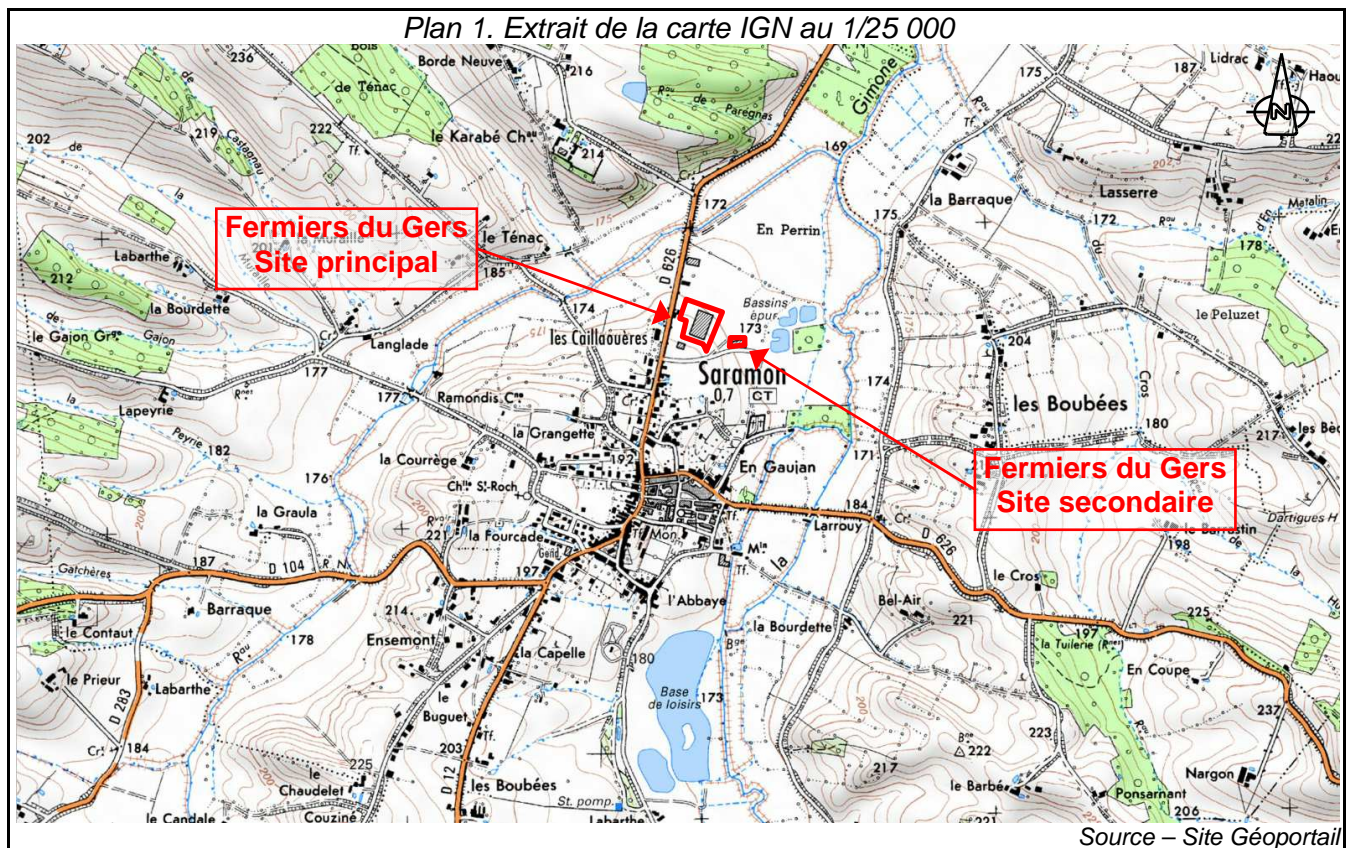
## 1.1. Présentation du site

### 1.1.1. Localisation du site

L'abattoir existant est implanté sur la commune de Saramon, commune de la vallée de la Gimone située à environ 20 km au Sud-Est d'Auch.

L'abattoir est implanté au Nord du bourg de Saramon, en bordure de la RD 626 sur deux zones distinctes :

- Zone principale sur un terrain d'une superficie de 17 300 m<sup>2</sup> avec un bâtiment de production, un bâtiment de stockage des emballages et des installations annexes (prétraitement des effluents, stockage gaz, stockage fuel, groupe électrogène...).
- Zone secondaire sur un terrain d'une superficie de 3 630 m<sup>2</sup>, dédiée aux installations de traitement des effluents.



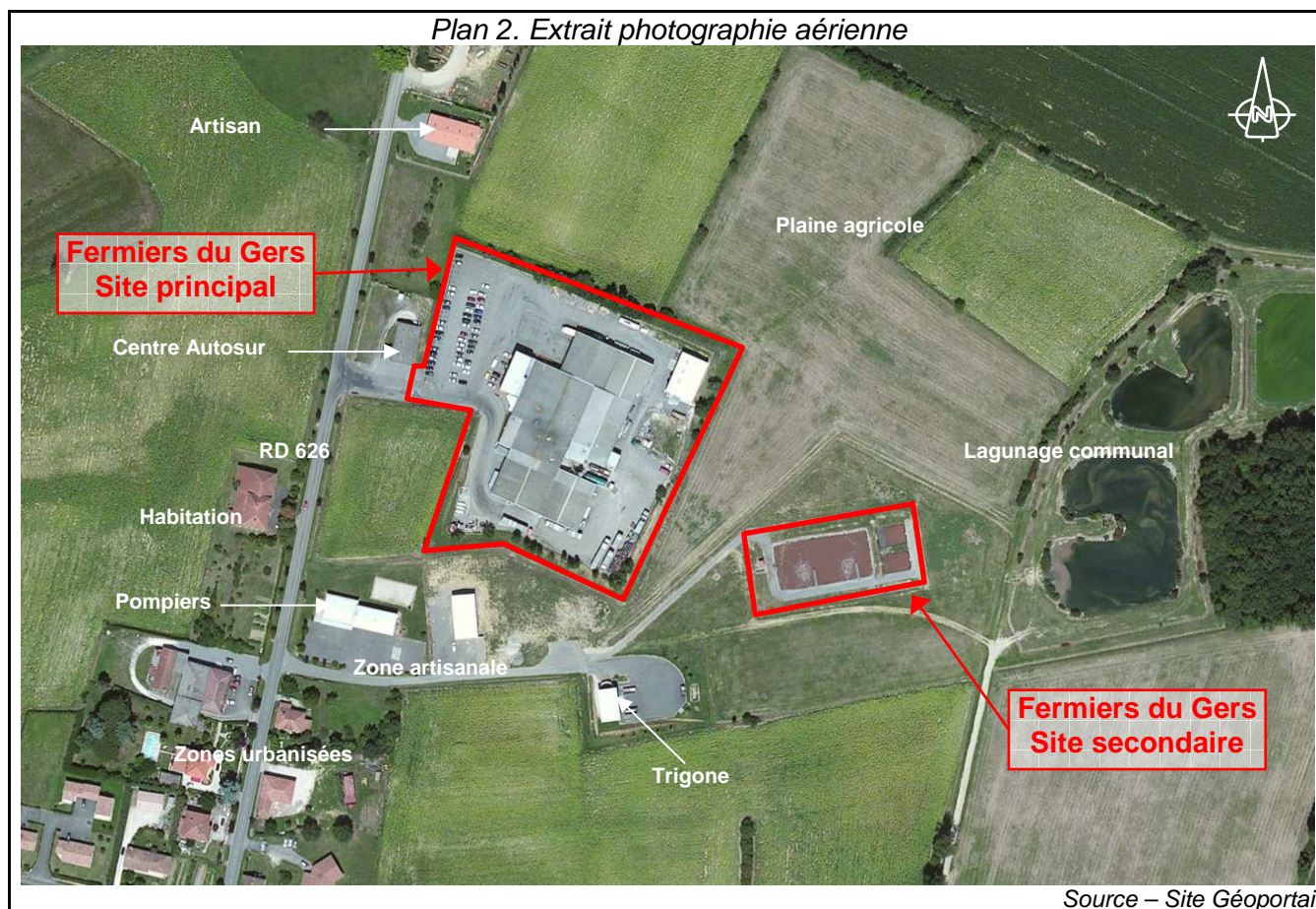
L'accès au site s'effectue par la RD 626 (route de Gimont).

Le terrain d'implantation se trouve dans la vallée de la Gimone (cours d'eau affluent rive gauche de la Garonne) coulant à 300 m à l'Est du site.



Le terrain principal est délimité :

- Au Nord, par des parcelles agricoles.
- Au Sud, par une zone artisanale occupée par le Centre d'Incendie et de Secours, un magasin Brico-Services, un artisan BTP et le centre Trigone de transit de déchets de collecte sélective.
- A l'Est par des parcelles agricoles.
- A l'Ouest par la RD 626, une parcelle agricole et un centre de contrôle automobile autosur.



## 1.1.2. Présentation des installations

### 1.1.2.1. Zone principale

L'aspect général architectural du bâtiment de production est relativement homogène malgré les différentes extensions successives (de 1993 à 2010). Le bâtiment d'environ 4 400 m<sup>2</sup>, implanté en partie centrale du site, est globalement orienté Nord-Sud. Il est couvert de bardages gris, blanc ou beige avec des toitures à double pente.

Le bâtiment de production se compose de trois zones principales distinctes :

- Secteur abattage dans la partie sud avec le quai d'arrivée des animaux.
- Secteur central et Nord occupé par les activités de découpe, de conditionnement et de stockage/expédition.
- Secteur administratif occupant l'aile ouest sur deux étages.

Le bâtiment de 260 m<sup>2</sup> de stockage des emballages (cartons à plat, barquettes, film d'emballage, archives administratives) a été réalisé en 2010 pour sécuriser le bâtiment principal (déport des stockages à risque incendie). Implanté à l'angle Nord/Est, il présente une ossature métallique avec des bardages simple peau et une toiture bac acier à deux pentes d'une hauteur maximale de 6 m. Les capacités maximales de stockage sont de 800 m<sup>3</sup> pour les papiers et cartons et de 90 m<sup>3</sup> pour les matières plastiques (barquettes et films).

Outre les deux bâtiments, ce terrain est occupé :

- Côté sud :
  - Installations de prétraitement.
  - Cuves de stockage de gaz (3 cuves propane de 2 tonnes chacune).
  - Cuve carburant (véhicules manutention) de 3 m<sup>3</sup>.
  - Algeco bureaux Avilog et Onet.
- Côté Nord :
  - Installations réfrigération en façade du bâtiment.
  - Groupe électrogène de 450 KVA et cuve carburant 5 m<sup>3</sup>.
  - Stockage palettes bois sur 125 m<sup>2</sup> (250 m<sup>3</sup>).
- Côté Ouest (RD 626) : accès au site et zones de parking VL.
- Côté Est :
  - Zones de stockage DIB.
  - Aire lavage quai extérieur (raccordement réseau eaux pluviales) et aire lavage externe quai déchets (raccordement réseau eaux usées).
  - Stockage gaz alimentaire (1764 m<sup>3</sup> Aligal 15).
  - Parkings camions.

Les extérieurs (voies de circulation, parkings...) sont goudronnés. Les pourtours du site, en limite de propriété, sont végétalisés : espaces enherbés avec espèces arbustives et arborées paysagères. Le terrain est entièrement clôturé par un grillage métallique sur 2 m.

Il est fait une distinction nette entre le "secteur souillé" (côté Sud et Est) et le "secteur propre" (côté Nord et Ouest) :

- L'accès au terrain s'effectue à partir de la RD 626.
- La zone d'amenée des volailles est aménagée côté Sud du bâtiment. Elle est équipée d'une aire de lavage (raccordement réseau eaux usées). Cette zone regroupe également les quais d'expédition des sous-produits et déchets organiques. Elle est équipée d'une aire de lavage interne au quai déchets (raccordement réseau eaux usées) et d'une aire de lavage extérieure (séparateur hydrocarbures et rejet eaux pluviales) pour les véhicules.
- Les quais d'expédition des produits finis sont situés, "secteur propre", côté Nord/Ouest du bâtiment.

### 1.1.2.2. Zone secondaire

Implanté à environ 50 m de la zone principale, ce terrain de 3 630 m<sup>2</sup> est uniquement dédié aux installations de traitement des effluents.

Actuellement, après prétraitement sur le site de l'abattoir, les effluents sont envoyés vers un bassin d'aération suivi de 2 bassins de décantation (installations appartenant et exploitées par la commune de Saramon et mises à disposition de la SAS Fermiers du Gers). Les effluents sont ensuite traités par le lagunage communal, qui reçoit également les effluents domestiques de la commune.

**Ce mode de fonctionnement n'étant plus satisfaisant (surcharge du lagunage communal, limitation des activités de la SAS Fermiers du Gers, frein au développement urbanistique de la commune...), il a été décidé de séparer le traitement des effluents industriels de la SAS Fermiers du Gers, des effluents domestiques communaux.** Cette opération implique :

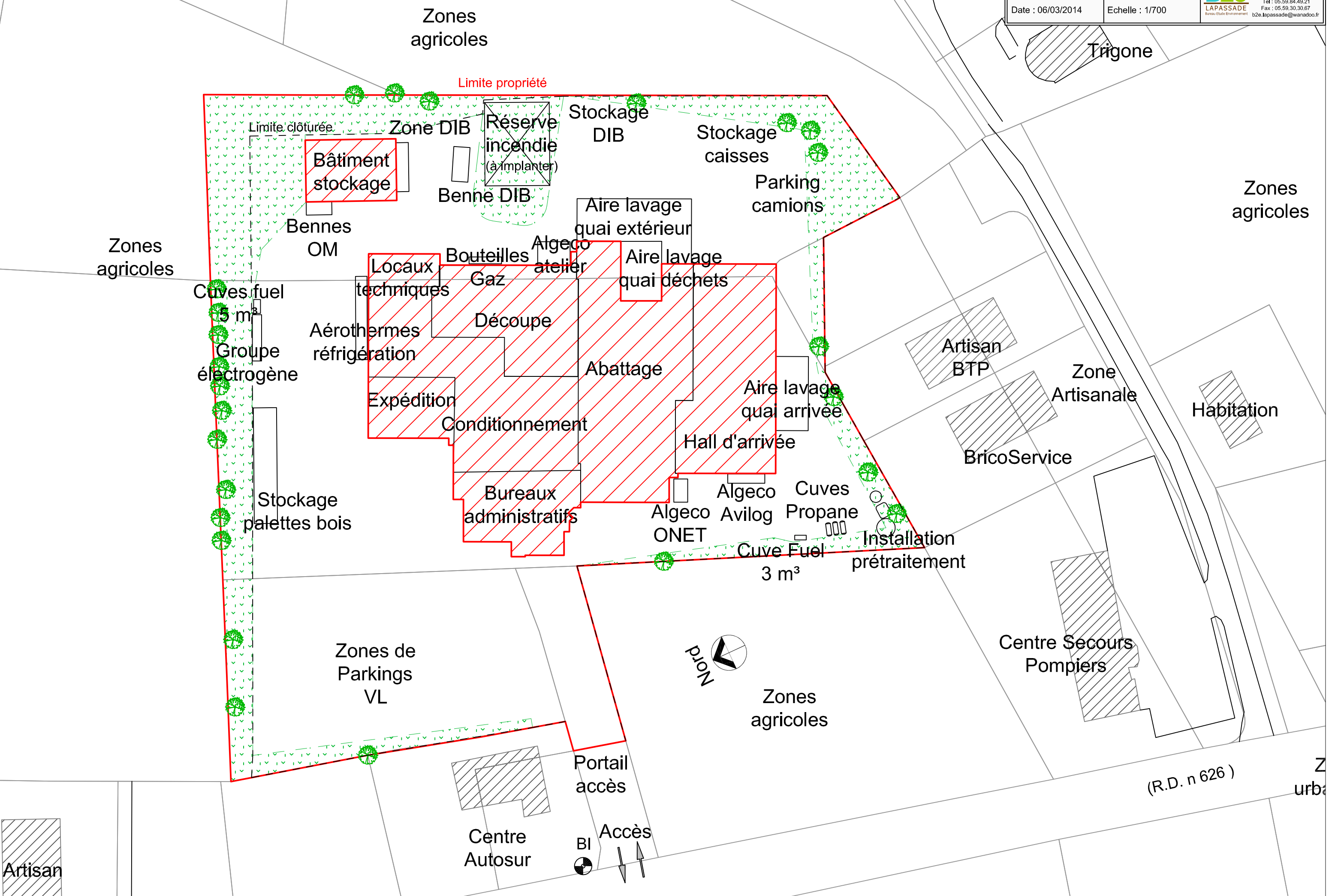
- La déconnexion de la SAS Fermiers du Gers du lagunage communal qui sera strictement utilisé pour traiter les effluents domestiques.
- La modification des installations de traitement des effluents de la SAS Fermiers du Gers (Cf. Plan 4 ci-après) :
  - Réhabilitation des installations de prétraitement.
  - Modification des installations de traitement avec un dimensionnement adapté aux objectifs de production de la SAS Fermiers du Gers.
  - Intégration des installations de traitement dans le périmètre de propriété de la SAS Fermiers du Gers.
  - Exploitation de la totalité des process épuratoires (prétraitement et traitement des effluents) par la SAS Fermiers du Gers.
  - Mise en place d'un rejet spécifique "Fermiers du Gers" vers la Gimone, milieu récepteur.

**La SAS Fermiers du Gers souhaite donc mettre en œuvre une solution complète de traitement de ses effluents, indépendante des installations d'épuration communales, conforme aux exigences réglementaires et environnementales.**

Une étude de faisabilité environnementale réalisée en Mai 2011, par B2e Lapassade a permis de déterminer les caractéristiques du rejet de la SAS Fermiers du Gers vers le milieu naturel de manière à adapter les installations d'assainissement en fonction de ses contraintes, conformément aux réglementations en vigueur.

Les études de faisabilité préalable réalisées par la Lyonnaise des Eaux ont permis de valider et de dimensionner la filière épuratoire à mettre en œuvre, de définir les ouvrages et les process adaptés aux équipements existants, aux contraintes du milieu récepteur et au mode de fonctionnement de l'abattoir (objectifs production, saisonnalité de l'activité...).

Ces modifications qui privilégient une rationalisation des équipements en place ne nécessitent pas d'extension d'emprise des installations actuelles (Cf. Plan 4 ci-après et Description projet assainissement en annexe 4), à l'exception de la plateforme géotubes.





Plan 4. Schéma de principe installations assainissement  
 Source Lyonnaise des Eaux  
 Cf. Description projet assainissement en annexe 4

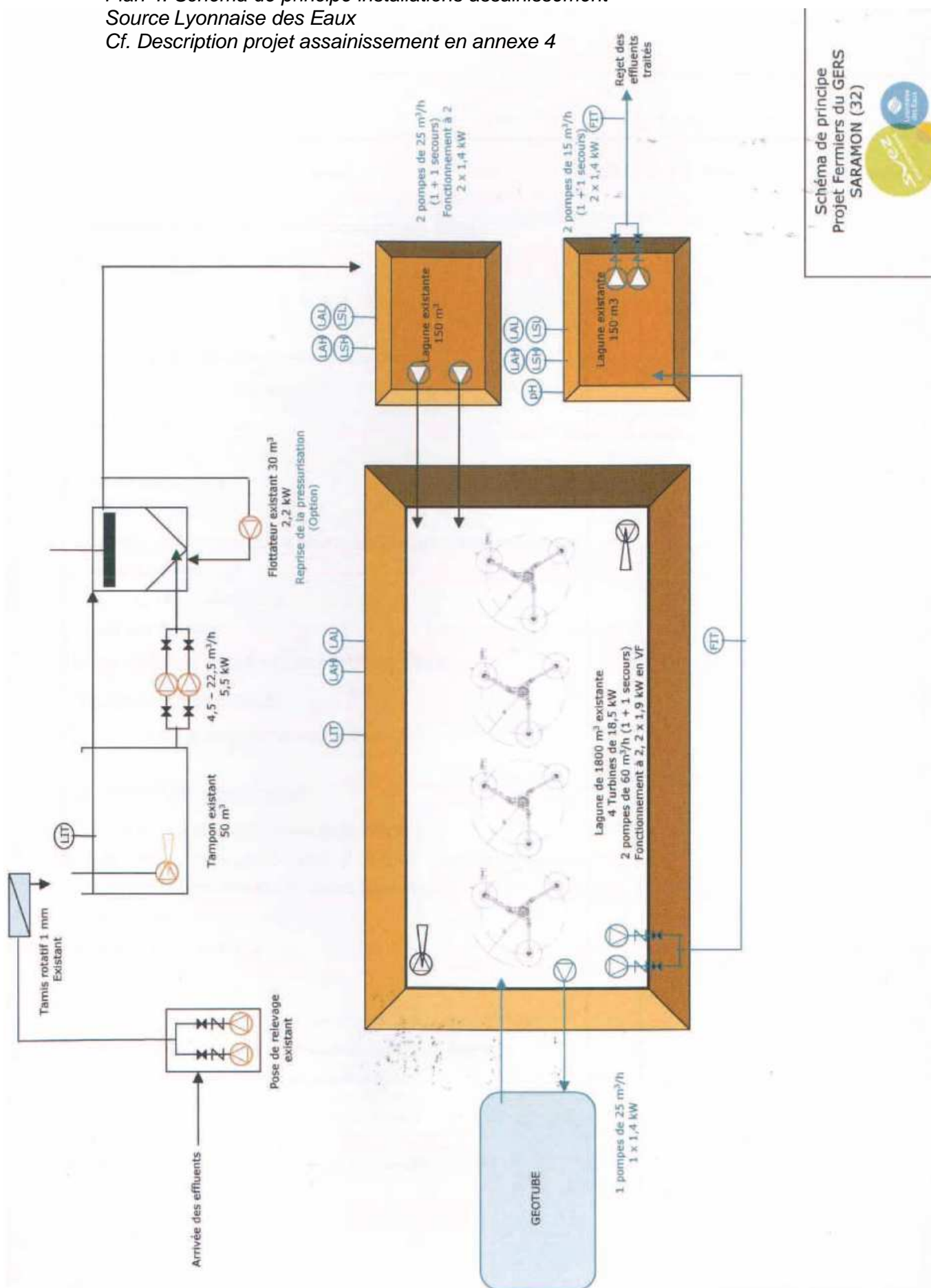


Schéma de principe  
 Projet Fermiers du GERS  
 SARAMON (32)



## 1.2. Présentation des activités

L'activité de l'établissement Fermiers du Gers de Saramon consiste, tout au long de l'année, à l'abattage, la découpe et au conditionnement de volailles (Poulets, Pintades) en intégrant des volailles festives sur le mois de Décembre (Chapons, Poulardes, Dindes, Chapons de Pintade).

### 1.2.1. Programme prévisionnel d'activités

Les volumes d'activités autorisées dans le cadre de l'AP du 26-04-2003 sont les suivantes :

- Abattage :
  - Maximum : 36 T/jour.
  - Maximum : 51 T/jour en période festive.
- Découpe : 12,5 T/jour.

Les installations actuelles permettent de traiter les volumes maxima d'activités suivants :

- Abattage :
  - Période normale : 40 000 volailles/jour (hors période festive).  
ou
  - Période festive : 10 000 volailles festives/jour + 18 000 volailles/jour.
  - Moyenne lissée sur 12 mois (Juillet 2012 à Juin 2013) avec une projection d'augmentation de 20 % : 40 T/jour.
  - Maximum sur les 2 mois de plus forte activité (Décembre 2012 et Mai 2013) avec une projection d'augmentation de 20 % : 60 T/jour.
  - **Soit un maximum prévisionnel d'abattage de 62 T/jour.**
- Découpe (55 % des volailles abattues) :
  - Découpe : 18 000 volailles/jour.
  - Moyenne lissée sur 12 mois (Juillet 2012 à Juin 2013) avec une projection d'augmentation de 20 % : 22 T/jour.
  - Maximum sur les 2 mois de plus forte activité (Décembre 2012 et Mai 2013) avec une projection d'augmentation de 20 % : 26 T/jour.
  - **Soit un maximum prévisionnel de découpe 28 T/jour.**

### 1.2.2. Produits élaborés

Tout au long de l'année, les espèces traitées sont des poulets et des pintades, avec sur la fin du mois de Décembre (10 - 20 Décembre), des volailles festives (Chapons, Poulardes, Dindes, Chapons de Pintade).

Les volailles sont présentées soit effilées, soit PAC (Prêtes à Cuire), soit découpées en pièces diverses.

La découpe maximale associée représente environ 45 à 60 % des têtes abattues.

Les conditionnements sont adaptés en fonction du type de produits (vrac carton, barquette sous film étirable ou film rétractable, barquette sous atmosphère modifiée, sous-vide).

### 1.2.3. Périodes et horaires d'activités

Le fonctionnement de l'établissement Fermiers du Gers de Saramon présente deux périodes distinctes :

- Période normale : 50 semaines, soit 250 jours.
- Période festive (10-20 Décembre) : 2 semaines, soit 14 jours.

Les activités se déroulent tout le long de l'année, en période normale du lundi au vendredi (exceptionnellement le samedi) et en période de Noël du lundi au dimanche, soit environ 260 jours par an.

#### En période normale :

- Les horaires d'abattage sont : de 4H ou 5H à 12H ou 13H du lundi au vendredi.
- Les horaires de la découpe sont : de 7H à 12H et de 13H à 15H du lundi au vendredi.
- Les horaires du conditionnement emballage sont de : 8H à 12H et de 13H à 18H du lundi au vendredi et de 8H à 12H et de 13H à 14H30 le samedi.

Les effectifs de SAS Fermiers du Gers se répartissent ainsi :

Tableau 1. Répartition des effectifs

| Administratif et commercial | Entretien Maintenance | Abattage | Découpe | Conditionnement | Livraison | Réception Expédition | TOTAL |
|-----------------------------|-----------------------|----------|---------|-----------------|-----------|----------------------|-------|
| 16                          | 3                     | 24       | 24      | 25              | 2         | 6                    | 100   |

En période festive : les effectifs progressent d'environ 25%, **sur 14 jours**.

L'abattoir fonctionne alors en équipe tournante :

- Abattage de 4H00 à 15H00 du lundi au dimanche, avec possibilité d'abattage de 4H00 à 13H30 et 13H30 à 21H00, du lundi au dimanche.
- Horaires de découpe inchangés.
- Les horaires du conditionnement emballage sont de : 8H à 12H et de 13H à 19H pour l'équipe de jour et de 00H15 à 8H00 pour l'équipe de nuit.

Le nettoyage est effectué par l'entreprise spécialisée ONET (Cf. Plan de nettoyage en annexe 1) :

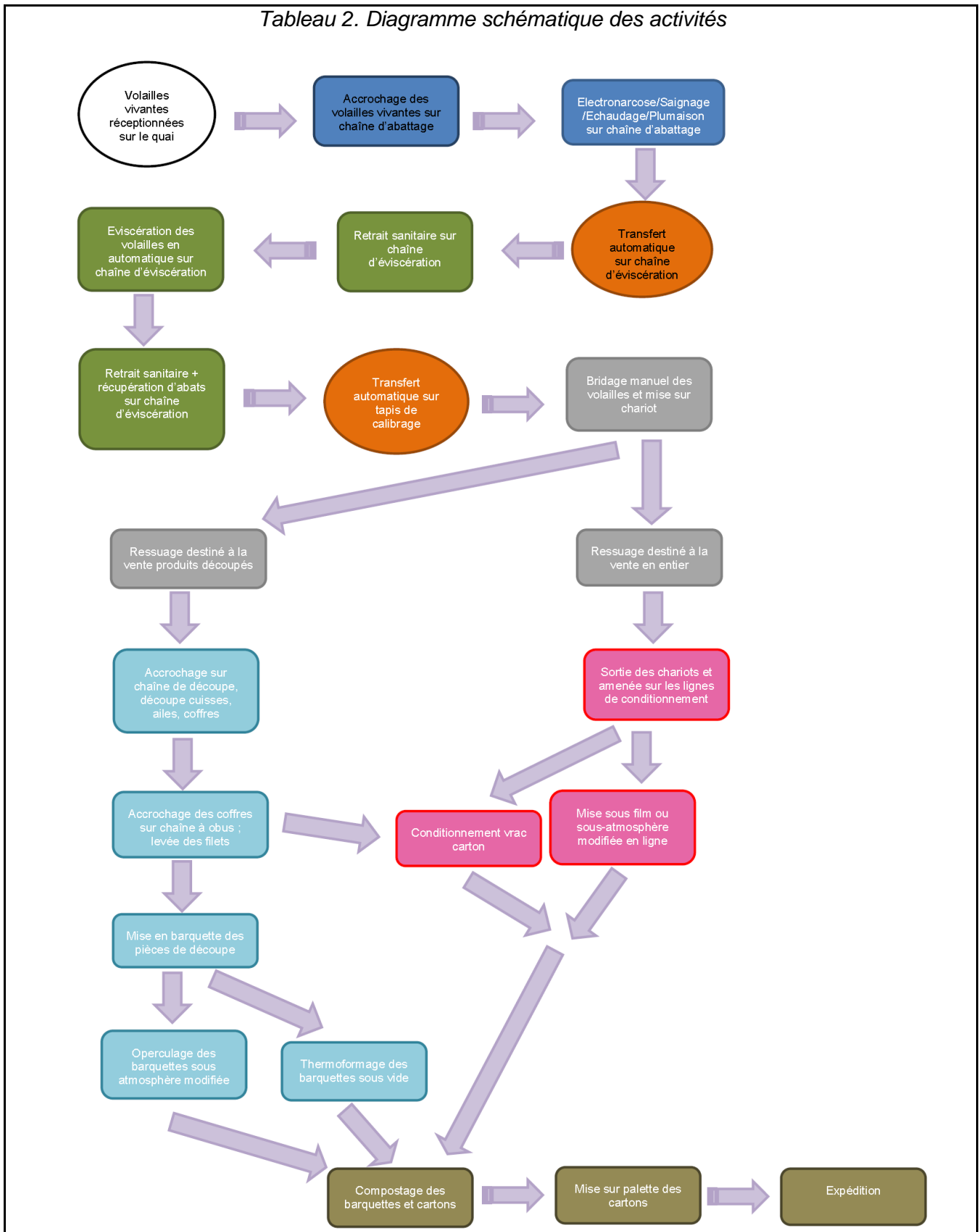
- Période normale de 15H00 à 22H00.
- Période Noël de 17H00 à 24H00 ou de 21H00 à 4H00.

### 1.2.4. Description des activités

Le principe général de l'établissement respecte dans son intégralité les normes sanitaires auxquelles doivent satisfaire les abattoirs de volailles. Les installations permettent le respect du principe de la "marche en avant" qui a pour objectif la progression continue et rationnelle dans l'espace des différentes opérations (pas de retour en arrière d'un produit et séparation des circuits propres et sales).

Tout le long des différentes étapes, la traçabilité des produits est assurée, des fournisseurs de volailles aux produits finis.

Tableau 2. Diagramme schématique des activités





### 1.3. Contexte réglementaire

La SAS Fermiers du Gers (anciennement SAS Laporte) dispose d'une autorisation d'exploiter une unité d'abattage, de découpe et de conditionnement de volailles, par Arrêté Préfectoral en date du 26/04/2004.

**Les modifications des conditions d'exploitation** du site intervenues (extension du périmètre ICPE de l'établissement liée au projet de prise d'exploitation d'un ouvrage de traitement des eaux usées existant, modifications et restructurations des installations d'assainissement, progression de l'activité) **nécessitent de réaliser une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter** au titre du Livre V titre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées.

**Les activités de la SAS Fermiers du Gers sont soumises** à autorisation (rubriques 2210 et 3641), à enregistrement (rubrique 2221) et à déclaration (rubriques 4718 et 4802) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

## **2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

## 2.1. Etat initial du site et de son environnement

Tableau 3. Synthèse de l'état initial du site

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SITUATION</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'abattoir est implanté au Nord du bourg de Saramon au niveau de la zone artisanale et industrielle aménagée en bordure de la RD 626 (Cf. Plan 1 et 2).</li> <li>- Les plus proches habitations sont situées à au moins 100 m, à l'ouest de l'autre côté de la RD 626 et au Sud de la zone artisanale et industrielle.</li> </ul>   |
| <b>GEOLOGIE<br/>HYDROGEOLOGIE</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'abattoir se trouve sur la basse terrasse alluvionnaire de la Gimone, constituée de limons argileux. Elle repose sur le substratum marneux molassique du Miocène.</li> <li>- Ce terrain est concerné par la masses d'eau libres FRFG043 : Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont.</li> <li>- Le site Fermiers du Gers est localisé en dehors de tous périmètres de protection de champ captant AEP, à plus de 35 mètres des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux.</li> </ul>   |
| <b>HYDROGRAPHIE</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les installations de l'abattoir sont entièrement localisées sur le bassin versant de la Gimone qui coule à 300 m à l'Est du site.</li> <li>- Après modification des installations d'assainissement, la Gimone constituera le milieu récepteur des effluents traités de l'abattoir (actuellement rejet lagunage communal, puis Gimone).</li> <li>- La Gimone est une rivière réalimentée artificiellement (barrage de Lunax). Le débit moyen est de 1045 l/s et son débit théorique de basses eaux est de 233 l/s.</li> <li>- Pour l'année 2012, l'évaluation de la qualité de la Gimone montre un bon état des eaux. L'objectif est l'atteinte d'un bon potentiel écologique (2021) et d'un bon état chimique des eaux (2015).</li> <li>- Installations situées en dehors de toute zone inondable.</li> </ul> |
| <b>OCCUPATION DU SOL</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Saramon est dotée d'une carte communale approuvée le 09/06/2005.</li> <li>- Les installations des Fermiers du Gers sont localisées : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone principale : en zone ZA1 et ZA2 (zones constructibles à usage d'activités).</li> <li>■ Zone secondaire : en zone ZA2 (zone constructible à usage d'activités sous réserve des équipements).</li> </ul> </li> <li>- Un Plan Local d'Urbanisme est en cours de réalisation.</li> <li>- Les sites sensibles les plus proches sont l'école de Saramon (à 600 m au Sud) et la maison de retraite "Les Tournesols" (à 650 m au Sud/Ouest).</li> </ul>  |
| <b>COMPOSANTES<br/>ECOLOGIQUES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrain est urbanisé depuis 1993 et ses composantes naturelles ont quasiment disparu. Les terrains environnants artificialisés (zone d'activités, parcelles agricoles exploitées) sont dénués d'intérêt écologique.</li> <li>- Le site de l'abattoir est implanté en dehors de tout site Natura 2000. Il n'est concerné par aucune zone naturelle réglementée.</li> </ul>  |
| <b>ASPECTS<br/>VISUELS</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les installations sont visibles depuis la RD 626, axe desservant la zone industrielle, avec une vision globale et rapprochée, ainsi que depuis le chemin rural de Peyrere desservant le lagunage, le CR de Labarraque en rive droite de la Gimone, mais avec une vision éloignée et partielle.</li> </ul>   |
| <b>BRUIT</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone d'étude est soumise aux contraintes liées à la circulation routière sur la RD 626 et accessoirement aux activités sur la zone industrielle.</li> </ul>  |
| <b>TRAFIC</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site est uniquement desservi par la RD 626, voie secondaire de liaison entre Lannemezan et Gimont.</li> <li>- Cette route départementale supporte au droit de ce secteur un trafic régulier de 2225 véhicules/jour dont 6 % de poids lourds.</li> </ul>  |

## 2.2. Impacts et mesures correctrices

Tableau 4. Synthèse des impacts et mesures correctrices

| IMPACTS   |   | MESURES   |
|---|---|---|
| POLLUTION DES EAUX<br>REJET EFFLUENTS INDUSTRIELS | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La consommation moyenne d'eau (moyenne 2011 à 2013) est de 5,49 l/kg de carcasses traitées, soit pour une production maximale un volume de 340 m<sup>3</sup>/jour.</li> <li>- La charge polluante journalière maximale brute, avant traitement, est de 5 950 Equivalents-Habitants.</li> <li>- Dans l'état futur des installations d'assainissement, en considérant les concentrations limites projetées et la production maximale prévisionnelle, <b>le rejet des effluents traités de la SAS Fermiers du Gers est compatible avec les exigences de la Gimone, milieu récepteur.</b></li> <li>- Le rejet au milieu naturel sera effectué par une conduite enterrée de 500 m jusqu'au point de rejet existant (pas de point de rejet supplémentaire).</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>Mesures de réduction à la source</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pollution des eaux est limitée à la source par une économie des prélèvements en eau qui réduit les émissions d'eaux résiduaire donc la charge hydraulique à traiter, ainsi que par une limitation de la charge organique en récupérant au maximum et à sec tous les déchets et rebuts de l'exploitation.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Projet assainissement</b></p> <p><b>L'évolution des activités et l'obligation d'une mise aux normes des installations d'assainissement nécessitent une restructuration des installations de traitement des effluents compatible avec un rejet des effluents traités vers la Gimone.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études technico-économiques préalables (Lyonnaise des eaux - Mai 2013) ont dicté la mise en œuvre <b>d'une solution épuratoire complète au niveau des établissements Fermiers du Gers, une déconnection des effluents industriels de la filière épuratoire communale et un rejet direct des effluents traités vers la Gimone.</b></li> <li>- Compte tenu des caractéristiques des effluents et du volume de rejet maximal journalier, il a été choisi de mettre en œuvre un réacteur biologique à alimentation séquencée, procédé particulièrement adapté aux effluents d'abattoirs.</li> <li>- <b>La filière à installer reprend et modifie la totalité des ouvrages actuels, sans extension d'ouvrages, à l'exception de la plateforme géotubes.</b></li> <li>- La surveillance du rejet sera assurée conformément à la réglementation en vigueur.</li> </ul> |
| POLLUTION DES EAUX<br>REJET EAUX PLUVIALES        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet ne modifie pas les installations actuelles et n'augmente pas le volume des eaux pluviales ruisselées induites.</li> <li>- Les eaux pluviales ruisselées s'évacuent gravitairement vers les fossés existants en périphérie du site. Ces fossés convergent vers un exutoire unique (après la traversée de parcelles agricoles) dont l'émissaire est la Gimone.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les eaux pluviales de ruissellement des toitures et des cours extérieures propres sont collectées par un réseau spécifique et rejetées vers le milieu naturel.</li> <li>- Les eaux du quai d'arrivée et de son aire de lavage sont évacuées vers le réseau eaux usées industrielles.</li> <li>- Les eaux de l'aire de lavage externe au quai déchet sont traitées par débourbeur-séparateur hydrocarbures avant rejet vers le milieu naturel.</li> <li>- Tous les produits susceptibles de générer une pollution des eaux et des sols sont stockés dans des conditions assurant la protection des milieux naturels (produits de nettoyage, huiles de maintenance, carburants...).</li> </ul>   |



| IMPACTS        |   | MESURES                               |  |   |                              |                  |
|----------------|---|---------------------------------------|--|---|------------------------------|------------------|
| <b>DECHETS</b> | - Tous les déchets et sous-produits font l'objet d'un plan de gestion.  |                                       |  |   |                              |                  |
|                | - Au niveau de chaque atelier (de l'abattage, aux ateliers de découpe, de conditionnement, jusqu'à l'expédition), les déchets sont récupérés et stockés au niveau de locaux spécifiques.                              |                                       |  |   |                              |                  |
|                | - Tous les déchets produits sont stockés dans des conditions assurant au maximum la prévention des risques de nuisances : pollution des eaux, odeurs...   |                                       |  |   |                              |                  |
|                | - Tous les déchets et sous-produits sont évacués vers des centres de traitement agréés avec établissement de contrat d'enlèvement, de bordereau de suivi, et d'un certificat sur le mode de valorisation/élimination. |                                       |  |   |                              |                  |
|                | - Toutes les destinations choisies sont des filières agréées avec une élimination des déchets sans risque pour l'environnement ni pour la santé publique.   |                                       |  |   |                              |                  |
|                | <b>► AUCUN DECHET NON TRAITE</b>  |                                       |  |   |                              |                  |
|                |   | <b>Matières</b>                       | <b>Mode de stockage Localisation</b>                   | <b>Transporteurs</b>                                  | <b>Récupérateurs</b>         | <b>Fréquence</b> |
|                |   | Sang                                  | Cuve de 3 000 l + une secours 1 000 l<br>Hall déchets  | Akiolis   | Soleval<br>47 520 Le Passage | 2 x semaine      |
|                |   | Plumes                                | Trémie de 10 m <sup>3</sup><br>Hall déchets            | Sarval Ouest  | Saria<br>44 520 Isse         | 2 à 3 x semaine  |
|                |   | Viscères                              | Cuve de 10 000 l + une secours 1 000 l<br>Hall déchets | Avilog  | Soleval<br>47 520 Le Passage | Tous les jours   |
|                |   | Pattes, têtes, cous                   | Bacs<br>Frigos co-produits                             | Olano   | Soleval<br>47 520 Le Passage | Tous les jours   |
|                |   | Carcasses                             | Bacs<br>Frigos co-produits                             | Olano   | Saria<br>44 520 Isse         | Tous les jours   |
|                |   | Cadavres et saisies                   | Bacs spécifiques<br>Frigos saisies                     | Akiolis   | Atemax<br>47 520 Le Passage  | 2 x semaine      |
|                | Dépollution :<br>- refus dégrilleur<br>- graisses   | Containers de 700 l<br>Prétraitements | Akiolis  | Atemax<br>47 520 Le Passage<br>Covalrec<br>32000 Auch | 2 x semaine                  |                  |
|                | Dépollution :<br>- boues  | Géotubes<br>Station traitement        | Terralys (Suez Environnement)                          | Terralys (Suez Environnement)                         | Annuel                       |                  |
|                | Dépollution :<br>- DSH  | DS Hydrocarbures<br>Quai déchets      | Auch assainissement                                    | Auch assainissement                                   | Variable                     |                  |
|                | DIB :<br>- plastiques<br>- cartons  | Bennes<br>Secteur DIB                 | Covalrec<br>32000 Auch                                 | Covalrec<br>32000 Auch                                | Mensuel                      |                  |
|                | DIB :<br>- non recyclable   | Bennes<br>Secteur DIB                 | Covalrec<br>32000 Auch                                 | Covalrec<br>32000 Auch                                | 2 x semaine                  |                  |
|                | Huiles et graisses de maintenance   | Cuves Spécifiques<br>Ateliers         | Recydis  | Recydis   | 2 x an                       |                  |
|                | Géloses usagées, tubes DCO<br>Déchets infirmerie  | Conteneur DASRI<br>Local vétérinaire  | TAE<br>47160 St-Pierre-De-Buzet                        | Veolia propreté (SETMI Toulouse)                      | Mensuel                      |                  |

| IMPACTS            |   | MESURES   |
|--------------------|---|---|
| IMPACTS SONORES    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone d'étude est soumise aux contraintes liées aux activités sur la zone industrielle artisanale voisine et à la circulation routière sur la RD 626.</li> <li>- Les zones sensibles au bruit sont liées à la proximité des habitations et/ou de locaux habituellement occupés par des tiers.</li> <li>- Les plus importantes sources de nuisances sont externes et correspondent aux compresseurs, aux aéroréfrigérants de la centrale froid, aux installations de prétraitement, ainsi qu'au trafic de véhicules (maximum de 40 camions et 100 VL par jour).</li> <li>- Les niveaux de bruits ne dépassent pas 70 dB(A) pour la période de jour (mesure Juillet 2015 de 48,5 à 61,5 dB(A)) et 60 dB(A) pour la période de nuit (mesure Juillet 2015 de 47,5 à 53 dB(A)).</li> <li>- Les mesures des émergences (mesure Juillet 2015 &gt; à 5 dB(A)) ne sont pas conformes aux valeurs limites réglementaires : nécessité de réaliser une étude acoustique visant à établir un plan d'action efficient en vue de réduire le bruit généré dans l'environnement par le site de production et ainsi remettre celui-ci en conformité par rapport à ses obligations réglementaires.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités d'abattage/découpe ne sont pas effectuées le week-end (hormis période de Noël).</li> <li>- Les appareils les plus bruyants (compresseurs, ventilateurs, moteurs...) sont regroupés dans la machinerie ou au niveau du hall déchets (tamis rotatif d'égouttage des plumes) et dotés de dispositifs d'amortissement (silentblocs, manchons antivibratiles, carénages...).</li> <li>- Il est procédé à un entretien régulier et suivi des machines et moteurs afin de limiter au plus faible niveau les émissions sonores (une personne est affectée à plein temps à la maintenance).</li> <li>- L'installation est construite, équipée et exploitée de façon telle que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solide susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.</li> <li>- Les voies de circulations sont enrobées et la vitesse est réduite sur le site. Les véhicules utilisés sont conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation de leurs émissions sonores.</li> <li>- A la suite du diagnostic à réaliser, les travaux définis par le plan d'action seront intégrés au prochain exercice budgétaire à venir (Juin 2016 - Juin 2017) et seront suivis d'une nouvelle campagne de mesurages des niveaux sonores.</li> </ul> |
| POLLUTION DE L'AIR | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il n'y a pas de rejets atmosphériques à risque.</li> <li>- Les principales sources de pollution sont induites par le trafic de véhicules (100 VL/jour et 40 PL/jour) et par les rejets de la chaufferie (combustion du gaz propane).</li> <li>- Les camions de collecte et d'expédition sont sources d'émissions atmosphériques : CO, CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub>, composés organiques volatils, (COV dont benzène) et de poussières (particules fines)... qui participent à la détérioration générale de la qualité de l'air.</li> <li>- Le rejet des chaudières est assimilable à un rejet de chaudière "classique" domestique.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moteurs sont conformes à la réglementation en vigueur et sont régulièrement entretenus.</li> <li>- Un entretien régulier est effectué sur les installations de la chaufferie.</li> </ul>   |

| IMPACTS           |  | MESURES   |
|-------------------|--|---|
| IMPACTS OLFACTIFS | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les normes d'hygiène imposées pour les abattoirs et les unités de découpe sont draconiennes et réduisent ainsi les risques de nuisances olfactives qui pourraient en émaner.</li> <li>- Les sources sont dues :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aux activités d'abattage : échaudage, plumaison, éviscération... Elles ne concernent que le personnel de l'abattoir.</li> <li>■ Aux équipements de traitement des effluents.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les plus proches habitations sont situées à au moins 100 m, à l'ouest de l'autre côté de la RD 626 et au Sud de la zone artisanale et industrielle. Elles ne sont pas situées sous les vents dominants d'Ouest.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les déchets sont collectés et évacués selon le "plan de gestion des déchets".</li> <li>- Les dégagements d'odeurs internes, notamment aux postes d'échaudage-plumaison, d'éviscération, sont compensés par une ventilation adéquate.</li> <li>- Les déchets sont contenus dans des cuves, bacs, dans des locaux réfrigérés spécifiques.</li> <li>- Les locaux sont tenus propres et pré-nettoyés par chaque équipe. Une société spécialisée nettoie et désinfecte tous les jours selon les spécifications précises du plan de nettoyage.</li> <li>- Un contrat d'exploitation et d'assistance technique a été signé avec la Lyonnaise des eaux pour les ouvrages de traitement des effluents.</li> <li>- Sauf gestion défectueuse des déchets ou des installations d'assainissement, les émissions olfactives ne peuvent pas gêner le voisinage.</li> </ul> |
| IMPACTS VISUELS   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone d'implantation de l'abattoir est relativement isolée au Nord du centre urbain de Saramon dans un secteur essentiellement à vocation agricole.</li> </ul> <p>Les points de visibilité de l'établissement sont essentiellement liés à la RD 626 et aux chemins ruraux de Peyrere et Labarraque.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La topographie du secteur favorise l'insertion des installations dans le paysage environnant à dominante agricole.</li> <li>- Les bassins de traitement des effluents ne sont pas perceptibles depuis les axes de communication.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La façade Ouest du bâtiment est parfaitement visible et les façades Nord et Sud se trouvent en partie masquées par la végétation et le relief des terrains environnants.</li> <li>- Les installations de prétraitement sont encastrées dans le coin Sud-ouest du talus de décaissement et ainsi, elles sont masquées à la vue depuis l'accès à l'abattoir.</li> <li>- La haie végétale qui a été plantée en limite Nord et Ouest du terrain, agrémente les abords du bâtiment et le masque partiellement en période végétative.</li> </ul>   |
| FAUNE / FLORE     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les impacts de l'installation sur ces deux composantes environnementales sont négligeables du fait de l'activité déjà existante de l'abattoir.</li> <li>- Le projet n'est pas susceptible d'affecter un site Natura.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rejet des effluents traités de la SAS Fermiers du Gers est compatible avec les exigences écologiques de la Gimone, milieu récepteur.</li> </ul>   |

| IMPACTS                              |   | MESURES   |
|--------------------------------------|---|---|
| TRAFFIC                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site est uniquement desservi par la RD 626.</li> <li>- Le trafic généré est d'environ 140 allées et venues journalières sur le mois de plus forte activité, soit environ 6% du trafic journalier de véhicules sur la RD 626 (2225 véhicules/jour).</li> </ul>                                   | <p>Le site de Saramon est localisé au cœur de la zone d'approvisionnement des volailles (dans le cadre d'Avigers), ce qui permet une optimisation des transports et de la logistique, en réduisant les nuisances induites du transport routier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan de circulation fixe le sens de circulation et la vitesse à 20 km/h sur site.</li> <li>- Les accès sont entièrement aménagés et goudronnés.</li> <li>- Les voies internes de circulation et de manœuvre permettent aisément la circulation.</li> <li>- La voirie est conçue de telle manière qu'aucune manœuvre particulière ne soit prévue pour la réception et le chargement des camions.</li> <li>- Les accès et la chaussée sont régulièrement entretenus.</li> <li>- Aucun stationnement ou manœuvre des camions n'est effectué sur la voie publique.</li> <li>- Des parkings sont réservés aux véhicules du personnel et des visiteurs.</li> <li>- Les camions sont régulièrement entretenus et les charges de transport autorisées sont respectées.</li> </ul> |
| ADDITION ET INTERACTION DES EFFETS   | Le projet assainissement (équipements adaptés aux activités) va permettre un rejet des effluents traités vers la Gimone respectant le bon état des eaux, mais aussi de déconnecter les effluents industriels de la filière épuratoire communale (situation actuelle non satisfaisante).   |   |
| UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique est mené par Okavango Energy sur le site de Saramon.</li> <li>- Cette étude consiste à l'amélioration de la performance énergétique pour aboutir à un système de management de l'énergie intégré à la performance industrielle.</li> </ul> | - L'objectif est de mettre en oeuvre un système de management de l'énergie, correspondant, à minima, au niveau 1 de la fiche CEE.   |
| IMPACTS SANITAIRES                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun impact sur la santé humaine : par les voies de transfert "eau", "air", "bruit", "déchets".</li> <li>- L'exploitation de la SAS Fermiers du Gers n'est pas susceptible d'exposer les populations environnantes à un risque notable en terme de santé.</li> </ul>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution d'un plan de nettoyage : utilisation de produits bactéricides et désinfectants au niveau de l'abattoir.</li> <li>- Tous les effluents industriels sont traités avant rejet dans le milieu naturel.</li> <li>- Effet de dilution dans les eaux de la Gimone.</li> <li>- Plan de gestion de déchets</li> <li>- Plan d'action en cours pour réduire le bruit généré dans l'environnement.</li> </ul>  |



### 2.3. Coûts des mesures environnementales

Le projet de modification et de restructuration des installations d'assainissement représente un coût estimé à 300 K€, pour un coût annuel de fonctionnement de 124 K€ :

Tableau 5. Budget fonctionnement installations assainissement (source LDE)

| Postes                           | Budget annuel après travaux |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Exploitation + réactifs + curage | 25,7 K€                     |
| Gestion des boues                | 15 K€                       |
| Electricité                      | 16 K€                       |
| Eau                              | 0,5 K€                      |
| Traitement des graisses          | 6 K€                        |
| Traitement dégrillage            | 12 K€                       |
| Analyses internes                | 6 K€                        |
| Analyses externes                | 3 K€                        |
| Taxe anti-pollution              | 40 K€                       |
| Total                            | 124,2 K€                    |
| Budget mensuel                   | 10,35 K€                    |

Le coût des mesures environnementales complémentaires est listé ci-dessous :

- Le coût d'enlèvement et de traitement des sous-produits est de 85 K€ sur l'exercice 2012/2013.
- Le coût d'enlèvement des autres déchets (cartons, DIB) est de 12,5 K€ par an.
- L'investissement prévu sur Saramon sur l'exercice 2013/2014 pour mettre en place les mesures d'économies d'énergie est de 135 K€.
- Le coût de l'investissement de la dalle béton avec caniveau et débourbeur/déshuileur au niveau du quai déchets est de 40 K€ (exercice 2012/2013).
- Disconnecteur réseau AEP : 5 000 €.
- Campagne de dératisation : 500 €/an.
- Contrôle du parc extincteur : 200 €/an.
- Contrôle des installations électriques : 600 €/an.
- Contrôle installations frigorifiques: 18 000 €/an.
- Contrôle engins de manutention (Apave) : 1 000 €/an.
- Formation secouristes : 1 000 €/an.

Dans le cadre d'opération de renouvellement d'équipements, il est projeté de remplacer la cuve à sang par une cuve double enveloppe (échancier : 2016, non chiffré à ce jour).

Le coût de la réserve incendie, à aménager sur le site de 300 m<sup>3</sup> selon les préconisations du SDIS est de l'ordre de 10 K€.

Le coût de l'étude acoustique complémentaire est de 9 615 €.

## 2.4. Directive relative aux émissions industrielles (IED)

### 2.4.1. Meilleures techniques disponibles

Les activités d'abattage de volailles, pour un tonnage supérieur à 50 Tonnes/jour (rubrique 3641), sont visées par la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles appelée directive IED, définissant au niveau européen une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles.

Les activités et les installations de l'abattoir Fermiers du Gers de Saramon prennent en compte le principe de prévention intégrée de la pollution et le principe de meilleures techniques disponibles (directive IPPC et document de référence sur les meilleures techniques disponibles (BREF) pour Abattoirs et sous produits animaux V1.0 - 11/04/08).

### 2.4.2. Rapport de base

Le site de l'abattoir de Saramon a subi progressivement des remaniements du fait de l'évolution constante et croissante des tonnages abattus, mais **sa vocation d'abattoir et en particulier de volailles n'a jamais cessé**. Ce site a donc toujours eu une vocation d'abattoir de volailles et n'a pas été le siège d'autres activités.

**Le site de l'abattoir, de par ses caractéristiques, ne présente pas de vulnérabilité du sol et des eaux souterraines;**

**Les activités de l'abattoir Fermiers du Gers impliquent l'utilisation de substances ou de mélanges dangereux.**

Compte tenu de l'utilisation encadrée des substances dangereuses et de l'absence de risque de contamination du sol et des eaux souterraines (pas de vulnérabilité identifiée), **le site est considéré comme exempt de toute pollution.**

## 2.5. Effets cumulés avec les autres projets connus dans le secteur

Les effets cumulés correspondent au cumul et à l'interaction des effets générés par le projet des Fermiers du Gers avec les projets connus situés dans l'aire d'étude (rayon de 3 km autour du site), pouvant avoir des impacts éventuels sur l'environnement ou la santé humaine.

Il n'a pas été recensé de projet, dans l'aire d'étude, susceptible d'interagir avec le projet Fermiers du Gers.

Il est rappelé que dans le cadre de l'évaluation des impacts du rejet des effluents sur la Gimone, il a été caractérisé les impacts des rejets cumulés des établissements Fermiers du Gers et de la station d'épuration de Saramon (1000 EQH).

**Les aménagements projetés ne présentent pas d'effets cumulés avec d'autres projets connus situés dans l'aire d'étude.**

### **3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS**

### 3.1. Analyse préliminaires des risques

Tableau 6. Synthèse évaluation préliminaire des risques

| Risques                    | Activités                    | Observations   | Conclusion  |
|----------------------------|------------------------------|--|---|
| <b>Incendie</b>            | Stockage emballages          | - Quantité stockée importante : 800 m <sup>3</sup> (papiers et cartons) et 90 m <sup>3</sup> (matières plastiques).                                | Risques et effets importants.<br><b>Scénario modélisé.</b>          |
|                            | Bâtiment principal           | - Entretien des installations électriques.<br>- Absence de stockage de matières combustibles.<br>- Présence humaine permanente lors des activités. | Absence de risque.<br>Non modélisé.                                 |
|                            | Stockage bois                | - Stock éloigné de toute source d'ignition.  | Absence de risque.<br>Non modélisé.                                 |
|                            | Stockage fuel                | - Quantité stockée sur site faible (3 et 5 m <sup>3</sup> ).<br>- Point éclair du fuel élevé.  | Risques et effets limités.<br>Non modélisé.                         |
| <b>Pollutions des eaux</b> | Sous-produits liquides       | - Cuves stockées au niveau du hall déchet.<br>- Sol imperméable.<br>- Réseau collecte EU.  | Toute fuite sera contenue dans le réseau EU.<br>Non modélisé.       |
|                            | Produits nettoyage           | - Produits stockés sur rétention.<br>- Plan de nettoyage.<br>- Réseau collecte EU.   | Toute fuite sera contenue dans le réseau EU.<br>Non modélisé.       |
|                            | Stockage fuel                | - Quantité stockée sur site faible (3 et 5 m <sup>3</sup> ).<br>- Cuves double enveloppe.<br>- Aires imperméabilisées.                             | Toute fuite sera contenue.<br>Non modélisé.                         |
|                            | Eaux d'extinction incendie   | - Sol imperméabilisé (béton).<br>- Procédure opérationnelle.<br>- Stockage des eaux d'extinction dans la lagune SBR.                               | Les eaux d'extinction seront contenues.<br>Non modélisé.            |
|                            | Installations assainissement | - Ouvrages de types bassins enterrés.<br>- Rejet asservi à une pompe.<br>- Capacité tampon.<br>- Protocole d'exploitation.                         | Absence de risque.<br>Non modélisé.                                 |
| <b>Explosion</b>           | Installations réfrigération  | - Utilisation de fluide R404.<br>- Non inflammable, non explosif.<br>- Maintenance prédictive.   | Explosion mécanique improbable.<br>Effets limités.<br>Non modélisé. |
|                            | Stockage propane             | - Quantité limitée (3 cuves de 2 tonnes, soit 6 tonnes).<br>- Stockage extérieur à l'écart de toute activité.                                      | Explosion peu probable.<br>Effets limités.<br>Non modélisé.         |
|                            | Stockage Aligal 15           | - Mélange de CO <sub>2</sub> et d'azote non dangereux.<br>- Personnel formé et habilité.<br>- Stockage à l'écart de sources de chaleur.            | Explosion peu probable.<br>Effets limités.<br>Non modélisé.         |
|                            | Stockage fuel                | - Quantité stockée sur site faible (3 et 5 m <sup>3</sup> ).<br>- Point éclair du fuel élevé.  | Absence de risque.<br>Non modélisé.                                 |
| <b>Emanations toxiques</b> | Installations réfrigération  | - Utilisation de fluide R 404 A.<br>- Non inflammable, non toxique.<br>- Ventilation des installations.  | Absence de risque.<br>Non modélisé.                                 |
|                            | Stockage propane             | - Stockage extérieur.<br>- Effet asphyxiant par raréfaction de la teneur en oxygène à très fortes concentrations.<br>- Dispersion naturelle.       | Absence de risque.<br>Non modélisé.                                 |
|                            | Incendie bâtiments           | - Faibles émissions (temporaire).<br>- Dispersion naturelle.<br>- Intervention rapide des secours (centre de secours localisé à proximité).        | Absence de risque.<br>Non modélisé.                                 |

**Le scénario le plus dangereux (incendie du bâtiment de stockage des emballages) va être modélisé ci-après ; ce qui permettra d'établir les zones de dangers nécessaires au classement des phénomènes dangereux.**

### 3.2. Modélisation du scénario retenu

Il a été choisi de modéliser l'incendie affectant le bâtiment de stockage des emballages.

Les distances d'effets thermiques, pour un incendie du bâtiment de stockage des emballages, dans la situation la plus défavorable (stockage maximal totalement affecté par l'incendie), sont les suivantes :

Tableau 7. Distances des zones d'effets thermiques

| Incendie bâtiment stockage emballages |                         |                        |
|---------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Zones de dangers                      | Suivant longueur (20 m) | Suivant largeur (13 m) |
| Z0 (8 kW/m <sup>2</sup> )             | 4,5 m                   | 4 m                    |
| Z1 (5 kW/m <sup>2</sup> )             | 11,5 m                  | 10 m                   |
| Z2 (3 kW/m <sup>2</sup> )             | 19,5 m                  | 16,5 m                 |

### 3.3. Mesures de maîtrise des risques

Les mesures sont détaillées dans le système de gestion de la sécurité (Cf. § 4 de l'étude de dangers). Les mesures de maîtrise des risques prévues permettent d'obtenir un niveau de risque aussi bas que possible.

Tableau 8. Mesures de maîtrise des risques mises en œuvre sur le site

| Source   | Mesures de maîtrise des risques - MMR  |
|--|--|
| <b>Point chaud :</b><br>(problème électrique, défaillance équipements, travaux, erreur humaine...) | <p><b>Installations électriques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations électriques conformes aux réglementations en vigueur.</li> <li>- Vérification par des organismes agréés.</li> <li>- Maintenance régulière.</li> </ul> <p><b>Travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures.</li> <li>- Permis de feu.</li> <li>- Consignes d'exploitation.</li> </ul> <p><b>Moyens de lutte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours.</li> <li>- 58 Extincteurs.</li> <li>- Poteau incendie existant et réserve incendie à aménager de 300 m<sup>3</sup>.</li> </ul> <p><b>Formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instructions de sécurité.</li> <li>- Formation du personnel (utilisation extincteur, risque électrique).</li> <li>- Consignes d'exploitation.</li> <li>- Procédure d'alerte.</li> </ul> |
| <b>Accident de manutention</b>   | <p><b>Engins de manutention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habilitation des conducteurs.</li> <li>- Contrôle par des organismes agréés.</li> <li>- Nettoyage régulier du bâtiment.</li> </ul>  |
| <b>Malveillance</b>  | <p><b>Contrôle de l'accès :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au bâtiment limité aux personnes habilitées.</li> <li>- Bâtiment fermé à clés en dehors des horaires de fonctionnement.</li> <li>- Site clôturé et fermé à clés en dehors des horaires de fonctionnement.</li> </ul>  |
| <b>Foudre</b>  | <p><b>Protection foudre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parafoudres à oxyde de zinc à l'arrivée de la ligne aérienne du poste de transformation.</li> <li>- Protection passive avec une mise à la terre.</li> </ul>   |

### 3.4. Synthèse

L'incendie du bâtiment de stockage des emballages constitue le risque majeur.

Les mesures de maîtrise des risques prévues et les moyens de lutte (internes avec extincteurs et externes [poteau incendie existant et réserve incendie de 300 m<sup>3</sup> à aménager]) permettent d'obtenir un niveau de risque aussi bas que possible.

Un éventuel incendie serait limité aux abords immédiats du sinistre, sans risque de propagation et sans atteinte des tiers trop éloignés.

Compte tenu de l'ensemble des mesures prises, les installations ne présentent aucun risque pour les tiers.

Tableau 9. Synthèse des risques

| Incident  | Type d'effet      | Avec les mesures de maîtrise des risques |                             |                             |    | Criticité   | Tiers concernés |
|---|-------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|----|---|-----------------|
|   |                   | Distances                                |                             |                             |    |   |                 |
|   |                   | Z0 :<br>8 kW/m <sup>2</sup>              | Z1 :<br>5 kW/m <sup>2</sup> | Z2 :<br>3 kW/m <sup>2</sup> |    |   |                 |
| <b>Incendie bâtiment de stockage des emballages</b> | Effets thermiques | 4,5 m                                    | 11,5 m                      | 19,5 m                      | 1D | - Plus proches tiers éloignés d'au moins 100 m.<br>- Pas de tiers concernés |                 |

Avec :  
Limite Z0 – zone de dangers très graves – effet domino.  
Limite Z1 – zone de dangers graves.  
Limite Z2 – zone de dangers significatifs.

La cartographie des effets d'un incendie du bâtiment d'emballages est présentée page suivante. Les zones de dangers en cas d'incendie sont circonscrites à l'intérieur du site des Fermiers du Gers. **Il n'y a donc aucun tiers concernés en cas d'incendie.**





**B2E LAPASSADE**  
**Bureau Etudes Environnement**  
Hélioparc Pau-Pyrénées  
2 av Pierre Angot  
64053 PAU Cedex 09

Tel : 05 59 84 49 21 Fax : 05 59 30 30 67  
E-Mail : [b2e.lapassade@wanadoo.fr](mailto:b2e.lapassade@wanadoo.fr)